# #RÉGION Aide financière à l'achat de vélos électrique par IDF Mobilités

Ile-de-France Mobilités propose désormais une aide aux Franciliens faisant l'acquisition d'un vélo électrique neuf pouvant s'élever de 500 € (pour un VAE simple) à 600€ (pour un VAE de type cargo). Il faut noter que l'aide est valable uniquement pour des vélos achetés après le 1er décembre 2019.

**Les critères d’obtention de l’aide sont :**

- Habiter en Île-de-France,
- Être majeur ou mineur émancipé,
- Avoir acheté son vélo à partir du 1er décembre 2019,
- Avoir acheté un vélo à assistance électrique neuf conforme à la réglementation en vigueur,
- 1 seule aide par personne maximum,
- Revente du vélo interdite pendant une durée de 3 ans,
- Avoir demandé les aides financières locales si elles existent en amont de la demande faite à Île-de-France Mobilités.

Cette aide vient en complément du système « Véligo Location », également mis en place par Ile-de-France Mobilités, proposant des locations longue durée (6 mois) de vélos à assistance électrique au prix de 40€/mois. Retrouvez les détails de ce dispositif sur le lien suivant : https://www.veligo-location.fr/

## Infos pratiques

Le justificatif d’obtention ou de refus d’une aide financière locale ne sera pas demandé aux habitants de notre territoire dans le cadre de la constitution de leur dossier de financement dans la mesure où Ile de France Mobilité a été informée qu’aucune aide n’existe au sein de la Communauté d’Agglomération du Pays de Fontainebleau. Toutefois, en cas de nécessité, la commune se tient à disposition pour fournir des attestations.

## Liens utiles

Site d'Île-de-France Mobilités
Site véligo location